INSTITUT FRANÇAIS
アンスティチュ・フランセ日本
JAPON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

Annexe 2

Niveau de langue des candidats BGF
Barême pour l'attribution des points

1. Candidats en lettres, linguistique, philosophie et droit : niveau minimum requis B2

TCF

Niveau	Note sur 10
C2	9
C1	8
B2	7

DELF/ DALF/ TCF DAP

Niveau	Note sur 10
C2	10
C1	9
B2	8

2. Candidats en sciences humaines et sociales, économie, gestion, sciences politiques, arts : niveau minimum requis B1

TCF

Niveau	Note sur 10
C2	9
C1	8
B2	7
B1	6

DELF/ DALF/ TCF DAP

Niveau	Note sur 10
C2	10
C1	9
B2	8
B1	7

NB : les diplômes DELF/DALF sont valorisés par rapport au TCF dont les modalités diffèrent.

3. Candidats présentant à l'oral en anglais : le niveau de langue est noté sur 10, dont une note sur 3 pour le français et une note sur 7 pour l'anglais.
A titre d'information, les correspondances appliquées seront les suivantes :

Niveau CEFR	Niveau TOEFL ITP (score minimum)	Niveau TOEFL iBT (score minimum)	Niveau TOEIC L & R (score minimum)	Niveau IELTS
C2				8.5 ~ 9.0
C1	627	95	945	7.0 ~ 8.0
B2	543	72	785	5.5 ~ 6.5
B1	460	42	550	4.0 ~ 5.0
A2	337		225	
A1			120	

Détail des points attribués :

Langue	Niveau CEFR	Note attribuée
FRANÇAIS Note sur 3	C2	3
	C1	3
	B2	2
	B1	2
	A2	1
	A1	1
ANGLAIS Note sur 7	C2	7
	C1	6
	B2	5
	B1	4